

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

NOMINATIONS

Par décret n° 91-1500 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Laabidi Barhoumi est nommé président directeur général du centre technique des matériaux de construction, de la céramique et du verre et ce en remplacement de monsieur Farouk Kchouk.

Par décret n° 91-1501 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Kaies Daly est nommé président directeur général de l'agence de maîtrise de l'énergie et ce, en remplacement de monsieur Moncef Ben Abdallah.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CONDITIONS ET MODALITES

Décret n° 91-1499 du 21 octobre 1991 modifiant le décret n° 82-1351 du 12 octobre 1982 fixant les conditions et les modalités d'intervention du fonds de soutien à la pêche.

Le Président de la République ;

Vu la loi n° 82-27 du 23 mars 1982 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 1982 telle que modifiée par la loi n° 86-106 du 31 décembre 1986, et notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-798 du 17 mai 1982 fixant les modalités d'application de l'article 14 de la loi n° 82-27 du 23 mars 1982 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 1982 ;

Vu le décret n° 82-1351 du 12 octobre 1982 fixant les modalités d'intervention du fonds de soutien à la pêche tel qu'il a été modifié par le décret n° 87-877 du 18 juin 1987 et notamment son article 3 ;

Vu l'avis des ministres des finances et de l'agriculture ;

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. — Les dispositions de l'article 2 du décret sus-visé n° 82-1351 du 12 octobre 1982 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 2 (nouveau). — Sont exclus du bénéfice de ces subventions :

— Les exploitants des bateaux ayant fait l'objet d'un procès-verbal de contravention à la police de la pêche.

Cette exclusion portera sur 12 mois à compter de la date de ce procès-verbal.

— Les exploitants des chalutiers autorisés à participer à la campagne de pêche à la crevette.

Art. 2. — Les ministres des finances et de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 21 octobre 1991.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI

NOMINATIONS

Par décret n° 91-1602 du 28 octobre 1991 :

Monsieur Cheikh Salem, conseiller des services publics, est nommé en qualité de chargé de mission pour exercer les fonctions de secrétaire général du ministère de l'agriculture à compter du 10 juin 1991.

Par décret n° 91-1502 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Salmi Ali, professeur de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur général à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles.

Par décret n° 91-1503 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Amamou Habib, maître de conférences, est nommé directeur de l'école supérieure d'agriculture de Moghrane pour une période de trois ans non renouvelable.

Par décret n° 91-1504 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Ben Hamouda Mohamed, maître de conférence, est nommé directeur de l'école supérieure d'agriculture de Mateur pour une période de trois ans renouvelable une seule fois.

Par décret n° 91-1505 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Alouini Aws, maître assistant de l'enseignement supérieur agricole, est nommé directeur de l'école supérieure des ingénieurs de l'équipement rural de Medjez El Bab pour une période de trois ans renouvelable une seule fois.

Par décret n° 91-1506 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Nafti Abdelhafidh, maître assistant de l'enseignement supérieur agricole, est nommé directeur de l'école supérieure des industries alimentaires de Tunis pour une période de trois ans renouvelable une seule fois.

Par décret n° 91-1507 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Tira Ridha, ingénieur général, est nommé directeur de l'école supérieure d'horticulture et d'élevage de Chott Mariem pour une période de trois ans non renouvelable.

Par décret n° 91-1508 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Aloui Ali, maître assistant de l'enseignement supérieur agricole, est nommé directeur de l'institut sylvo-pastoral de Tabarka pour une période de trois ans renouvelable une seule fois.

Par décret n° 91-1509 du 19 octobre 1991 :

Monsieur Mohamed Tilouche, ingénieur général, est chargé des fonctions de chef de division des études et du développement agricole au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

En cette qualité l'intéressé bénéficie des avantages de directeur d'administration centrale.

Par décret n° 91-1510 du 19 octobre 1991 :

Monsieur Najjar Abdelhamid, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires financières et du matériel à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole.

Par décret n° 91-1511 du 19 octobre 1991 :

Monsieur Gharsallah Khalifa, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi et l'évaluation à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles. (Direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche).

Par décret n° 91-1512 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Fredj Ben Ammar Gheribi, ingénieur général, est chargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole du Kef et ce à compter du 10 août 1991.

Par décret n° 91-1513 du 21 octobre 1991 :

Monsieur Mustapha Labiadh, ingénieur général, est chargé des fonctions de commissaire régional au développement agricole de Médénine et ce à compter du 10 août 1991.

Par décret n° 91-1514 du 19 octobre 1991 :

Monsieur Mouldi Zarrougui, administrateur, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement financier au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

En cette qualité l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 91-1515 du 19 octobre 1991 :

Monsieur Omrani Abdallah, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des périmètres irrigués au commissariat régional au développement agricole de Gabès.

En cette qualité l'intéressé bénéficie des avantages de chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 91-1516 du 19 octobre 1991 :

Monsieur Mohamed Melki, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement de l'exploitation et des périmètres irrigués au commissariat régional au développement agricole de Gafsa.

En cette qualité l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.